

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF118

présenté par  
Mme Berger, rapporteure

-----

### ARTICLE 31

A l'alinéa 7,

substituer à la référence:

"articles 453 à 459 du même code",

la référence:

"chapitres IV à XIV."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.